



AVIS PUBLIC

MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec :

QUE la séance ordinaire du conseil municipal initialement prévue le :
lundi 17 août 2026 à 19 :30

est reportée au :

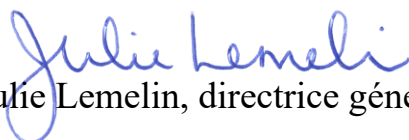
lundi 24 août 2026 à 19 :30

La séance se tiendra au 29 rue de la Fabrique.

Cette modification a été décidée par le conseil municipal par résolution, adoptée le **11 août 2026**.

Tous les autres éléments du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2026 demeurent inchangés.

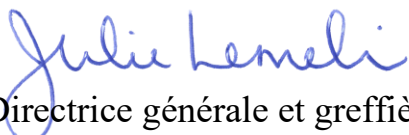
DONNÉ À SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON, CE 12 août 2026.


Julie Lemelin, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Lemelin, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 12 août 2026 sur le site Web de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 août 2026.


Directrice générale et greffière-trésorière
